

*** Info Négó *** NAO : à nouveau une parodie de négó

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail à essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com ! Transmettez autour de vous !

Sans trop de suspens, la Négociation Annuelle Obligatoire se solde par un échec. La direction reste sourde aux arguments de la CFDT et refuse de valoriser l'implication des salariés spécialement pendant cette année compliquée.

Les principales revendications de la CFDT ...

- Augmentation générale de 1% pour les salariés non augmentés au cycle de révision de janvier 2021. Pour ceux ayant une augmentation sous les 1%, un rattrapage pour arriver aux 1%.
- Mise en place d'un mécanisme de rattrapage pour gommer les différences liées à l'ancienneté dans un délai de 3 ans. La CFDT rappelle que l'égalité professionnelle concerne également la différence de traitement liée à l'ancienneté. Nous avons noté que plus un salarié est ancien dans l'entreprise et plus son salaire s'érode par rapport aux nouvelles embauches, pouvant atteindre des écarts de plus de 20%.
- Prise en charge réaliste des frais de télétravail pour compenser les coûts de chauffage, d'électricité, d'eau... à 10€ par semaine si au moins un jour télétravaillé.
- Prise en charge des fournitures bureautiques (papiers, cartouche d'encre, crayons, ...).
- Élargissement des conditions de recours au véhicule personnel par les salariés si la durée de trajet en transports en commun est supérieure à 30 minutes ou supérieur de 50% à la durée du trajet en voiture, ou en cas de grève des transports.
- Passage du plafond annuel des IK vélo de 200€ à 500€.
- Remboursement à 100% des équipements de sécurité pour vélo (casque, gilet, etc.)
- Application du barème URSSAF pour les frais kilométriques
- Fongibilité sur la journée sans nuitée. Exemple : déjeuner et dîner 18€ et 25€ à répartir sur les 2 repas soit un maximum de 43€/jour pour ces 2 repas.

ALLEZ-Y, JE VOUS ÉCOUTE !

Versus ... les propositions de la direction

- Le repas du soir passe de 25 à 28€.
 - Les indemnités kilométriques augmentent de 3 centimes par tranche fiscale pour les 4 CV et plus.
- Ces nouveautés seront mises en application par décision unilatérale le 1^{er} février 2022.

Nous dénonçons la répétition des négociations de façade.

Négocier loyalement ne peut se faire qu'avec des interlocuteurs ayant de vraies marges de négociations, la capacité à écouter et à prendre en compte.

De simples intermédiaires sans pouvoir de décision, sous contrôle permanent d'une Direction Générale exigeante, hors sol et inaccessible sont la certitude d'un échec assuré et voulu.

Ce n'est pas ce que nous attendons d'un dialogue social de qualité.

Construire en trouvant le meilleur compromis avec les partenaires sociaux demeure un espoir pour la CFDT, qui refuse de baisser les bras.